

RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,
Mesdames et Messieurs les membres,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de vérification des comptes de l'asbl ACC.

Le jeudi 20 avril 2017, nous avons pu examiner consciencieusement les documents comptables relatifs à l'exercice 2016, présentés par Matteo Segers, Directeur de l'ACC.

Nous avons procédé à la vérification des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base des référentiels comptables des asbl et des opérateurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le compte de résultats se solde par une perte de 705 euros avant reprise des fonds. Le total du bilan s'élève à 176.889,71 euros.

Le résultat provisoire a été vérifié. Diverses adaptations dont la requalification de la provision et l'affectation des fonds seront proposées lors de l'AG du 18 mai 2017.

Pour pouvoir exprimer notre opinion sur ces comptes, nous avons obtenu les explications et informations requises et examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. L'ensemble des documents comptables, pièces justificatives et extraits de comptes bancaires ont été mis à notre disposition. L'examen et la comparaison de ceux-ci avec les livres comptables nous permettant d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative, qu'elle résulte de fraude ou d'erreur.

Commentaires complémentaires :

Dans un esprit d'écoute et de partage, nous avons émis une série de remarques au directeur de l'ACC. Celles-ci font notamment suite aux remarques émises lors de la vérification des comptes en 2016 sur l'exercice 2015. Nous avons constaté une adaptation positive de la gestion comptable de l'ACC et la poursuite du travail engagé dans la cadre du processus Cap2016 (cohérence, procédures, homogénéité des formulaires, etc).

Nous rappelons l'utilité de l'aboutissement de la définition des règles d'évaluations comptables. Nous invitons le GT compta de l'ACC à se pencher sur les questions de règles d'amortissements, de provisions, de fonds affectés et de procédures de rappels de paiement. Nous suggérons également la création d'un modèle de tableau permettant d'identifier au mieux l'historique des provisions et fonds affectés.

Enfin, nous constatons que la transition de la gestion comptable par l'équipe de l'ACC se passe correctement. Nous invitons à réfléchir à ce que les déclarations de créances soit générées par le programme comptable et systématiquement classée après envoi électronique dans un même dossier.

Conclusion :

Au terme de notre mission et compte tenu de ce qui précède, nous estimons que les comptes annuels de l'asbl ACC clos le 31 décembre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément au référentiel comptable des asbl. Nous invitons l'Assemblée générale à approuver sans réserve les comptes de l'exercice 2016 et à donner décharge aux administrateurs.

Fait à Bruxelles, le 20 avril 2017

Axelle Risselin

Françoise Kolen